



# RAPPORT D'ACTIVITE 2013

---

## Chapitre I – Au sein de l'association

---

### A. Assemblées générales

→ **Nombre de membres**

- 29 membres pour 38 services agréés

→ **Nombre d'Assemblées générales**

- 1 AG statutaire
- 6 AG plénières

→ **Ordre du jour**

- Thèmes de réflexion et débats
  - Conventions collectives
  - Horaires
  - Soins infirmiers
  - Logement inclusif
  - Réglementation de travail
  - Temps de travail
  - Hébergement
- Thème échange de pratique entre les membres
  - Horaire
  - règlement de travail
  - les réglementations des grèves,...
- Retour des réunions
  - Interfédérale
  - CP 319 et SCP 319.02
  - Fédépro : thèmes et journées de formation
  - Retour du Conseil Consultatif
- Dossiers traités :
  - Arrêté : Taux de charge patronale - TCP
  - Actes infirmiers : Protocole de soins
  - Décret inclusion
  - La fonction de kiné
  - Mémoire interfédéral
- Formation ACSEH : CIF
- Action menée
  - Let's go – Distribution de tract - TCP



- Accueil et présentation de nouveaux membres

→ **Accueil de nouveaux directeurs**

La Clairière	Vincent Stainier
Creb Solidaritas	Axel Godin
Hama3	Pascale Tomsin

→ **Décisions du statut d'invité**

Afin de ne pas alourdir les frais des services non agréés, l'A.G s'est entendue pour créer le statut « d'invité ».

Un nouveau membre agréé peut aussi se porter candidat pour faire partie de notre fédération.

Il est dès lors intéressant pour les deux parties : l'invité et ACSEH d'observer pendant une période déterminée si de part et d'autre il existe une cohérence de valeurs et d'éthique.

Décision de l'assemblée générale janvier 2013 : « *Les futurs membres seront admis comme invités sans cotisation jusqu'au jour où leurs projets existeront. A ce moment, ils seront admis comme membre à part entière.* »

→ **Candidat membre statut invité**

Trois candidats membres rejoignent donc notre fédération en 2013 :

COUPOLE BXL DE L'AUTISME	Isabelle Vanderstock
HOPPA	Marilou Thieren
LES PILOTIS	Bernard Briat

Chacun d'eux a présenté son asbl lors d'une séance plénière.

**B. Conseil d'administration**

○ **Nombre de séances**

- 6 Conseils d'administration

○ **Ordre du jour**

Les thèmes récurrents à l'ordre du jour sont :

- Nouvelles du Conseil Consultatif,
- FEDEPRO,
- CP 319 et divers fonds sociaux
- Décret inclusion
- Arrêté taux de charge patronale
- Protocole d'accord infirmier
- Décrets et arrêtés
- Gestion quotidienne de la fédération



○ **Mise au vert**

- Le 28 août 2013, le CA s'est réuni pendant une journée afin de repositionner la fédération au travers de son histoire, de ses missions et de ses objectifs.
- Les conclusions de cette journée doivent servir de fil rouge pendant l'année et être revue chaque année.

## Chapitre II – Accord de collaboration ACSEH-FISSAAJ

---

« Les deux fédérations ont décidé d'unir leurs forces et de créer entre elles, et dans le respect mutuel, une collaboration.

Cette collaboration a pour objet de soutenir voire de renforcer la représentativité de l'ACSEH et de la FISSAAJ en Région de Bruxelles-Capitale.

a) Aux différents niveaux de concertation ou de pouvoir, par exemple :

- Commission paritaire 319, 319.02
- Fonds sociaux
- Conseils consultatifs bruxellois (COCOM – COCOF)
- Pouvoirs subsidiant
- CBENM, UNISOC
- ...

b) Sur toutes les matières que les deux fédérations voudront développer entre elles (problèmes communs, échanges d'expérience, etc...). »

Extrait de l'accord de collaboration signé avec la FISSAAJ

- Accord signé le 2 janvier 2013.
- Cet accord est devenu effectif en date du 17 septembre 2013 par l'engagement d'une secrétaire permanente : ACS FISSAAJ mais ventilée sur les 2 asbl.
- Première évaluation le 16 janvier 2014.
- Conclusion : collaboration satisfaisante.
- Accord sur la ventilation des frais.
- Répartition du temps de travail : satisfaisante



## Chapitre III – Dossiers

---

### a) TCP – Arrêté 2011 : 1267

- Malgré nos interpellations et actions diverses, nous n'avons pas réussi à empêcher la mise en application de cet arrêté

### b) Décret inclusion

- Grâce à un travail collectif des membres, le projet de décret a été profondément analysé et commenté. Ces commentaires ont été relayés au Conseil Consultatif et la plupart de ceux-ci ont été retenus. La version finale du décret inclusion a tenu compte des points importants à corrigés qui avaient été souligné par les fédérations.

### c) Soins infirmiers

- Un administrateur a participé à plusieurs réunions et groupe de travail pour l'élaboration d'un protocole de soins.

## Chapitre IV – La place d'ACSEH dans le secteur

---

### a) Conseil Consultatif : ACSEH dispose de 4 mandats au sein du CC : 2 effectifs et 2 suppléants.

Ces mandataires ou des experts faisant partie d'ACSEH ont participé à plusieurs groupes de travail émanant du CC :

- Groupe de travail relatif aux arrêtés arrêté / subventionnement des centres (CJ, CJES, CH) pas encore en chantier.
- Groupe de travail relatif aux arrêtés de subventionnement des services d'accompagnement et des « nouveaux services ». En cours pour 2014.
- Groupe de travail relatif à l'évaluation des grilles d'évaluation.
- Groupe de travail relatif au vieillissement des personnes handicapées et à leur hébergement.
- Groupe de travail relatif mémorandum Conseil Consultatif mai 2014
- Groupe de travail relatif au logement inclusif. En cours pour 2014.
- Groupe de travail relatif à l'intervention d'un tiers dans la vie affective, relationnelle et sexuelle de la personne handicapée.

### b) CP 319 / FED SCP319.02 :

Deux administrateurs d'ACSEH siègent en CP319.

### c) FEDEPRO

Un administrateur est mandaté par ACSEH.



## Chapitre V – Interfédérale

---

Les fédérations bruxelloises entretiennent de bonnes relations et des idées convergentes sur les grands dossiers à défendre tant auprès du cabinet, que de l'administration et des partenaires sociaux. L'interfédérale est composée de l'ACJB, l'ASAH, l'ANCE et ACSEH.

### a) Rencontre avec le Cabinet :

- Plusieurs réunions se sont tenues afin de défendre le dossier de forfaitarisation des charges patronales imposées aux centres de jour et d'hébergement

### b) Mémoire :

- Un groupe de travail a rédigé le mémoire, celui-ci a été envoyé à tous les partis politiques.

## Chapitre VI – Objectifs 2014

---

En plus de nos missions telles que décrites au MB : « *L'association est une fédération professionnelle de centres et services bruxellois qui a pour but d'assurer l'épanouissement et l'insertion sociale les plus complets possibles aux personnes (enfants et adultes) présentant un handicap, en vue de promouvoir la qualité de leur action (éducative, psychologique, sociale, thérapeutique, médicale, formative...).* »

*A cette fin, elle a notamment pour objet de :*

- *promouvoir la collaboration et la coordination entre ses membres;*
- *défendre les intérêts légitimes de ceux-ci;*
- *les représenter auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs, du secteur social en particulier;*
- *leur fournir toute information utile.*

*Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. »*

Nous prévoyons les concrétisations suivantes :

- ↗ Site web
- ↗ Etablir un règlement d'ordre intérieur
- ↗ Etablir une cartographie précise des membres de la fédération
- ↗ Participation à la rédaction des arrêtés consécutifs au décret inclusion
- ↗ Poursuivre l'interpellation des pouvoirs politiques à propos des conséquences financières dramatiques suite à l'application du TCP